



## Des Bourses de Mobilités de Perfectionnement Pédagogique ou Scientifique de l'Agence Universitaire de la Francophonie

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que le Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) à Bruxelles propose un soutien financier pour des missions de perfectionnement pédagogique ou scientifique au sein des établissements membres de l'AUF.

Cette action est destinée aux enseignants et chercheurs désireux de se perfectionner dans leur discipline, l'enseignement en français ou la recherche scientifique pour une durée de un à quatre mois au maximum.

Le soutien financier de l'AUF portera sur tout ou partie des éléments suivants :

- un titre de transport aller-retour ;
- une indemnité forfaitaire mensuelle de séjour ;
- une assurance maladie, accident et rapatriement.

Le candidat doit :

- être enseignant et/ou chercheur en exercice dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche membre de l'AUF ;
- solliciter une mission dans le cadre d'un champ disciplinaire expressément prévu par l'AUF ;
- déclarer toute prise en charge autre que celle demandée par l'AUF ;
- avoir choisi un établissement d'accueil et avoir obtenu une attestation d'accueil.

Pour être complet, le dossier du candidat doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment complété par le candidat et validé par son établissement ;
- le descriptif détaillé du projet dans lequel s'inscrit la mobilité ;
- la copie du plus haut diplôme obtenu ;
- l'attestation d'accueil signée par le responsable de l'établissement d'accueil.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet suivant :

[www.europe-ouest-maghreb.auf.org/article50.html](http://www.europe-ouest-maghreb.auf.org/article50.html)

Le dossier de candidature doit obligatoirement être envoyé à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats au moins **8 semaine avant le début de la mobilité.**